

Protocole de reprise – Ecole de Puiseux le Hauberger :

Préambule :

Ce protocole est établi en conformité avec le protocole sanitaire établi par le Ministère de l'Education Nationale. Il s'impose à tous : enseignants, ATSEM, parents, enfants et tout membre pénétrant dans l'établissement. Il a vocation à définir les règles sanitaires à tenir ainsi que l'organisation retenue tant au niveau des entrées, sorties des élèves, organisation de la classe (fonctionnement et agencement), modalités d'organisation des récréations. Chaque point de ce protocole est obligatoire, en acceptant de faire revenir votre enfant à l'école, vous acceptez de respecter vous-même et de faire respecter à votre enfant ces règles établies pour assurer la sécurité de tous. Le non-respect de ce protocole ne permettrait pas d'accueillir les familles concernées.

1/ Règles sanitaires :

- La distanciation physique : elle doit être en permanence d'un mètre au minimum. Elle s'applique partout et à tout moment. C'est-à-dire bien entendu au sein de l'école mais également devant les entrées de l'école. Les parents qui accompagnent les enfants devront respecter cette règle dans la rue en attendant l'ouverture de l'école. Pour les enfants qui arrivent seuls, soit les parents prennent les mesures nécessaires pour les accompagner, soit ils expliqueront en amont les règles essentielles à respecter. L'école n'est pas responsable des enfants en dehors de l'enceinte de l'école.
- Les gestes barrières : tousser ou éternuer dans son coude, être muni de mouchoirs jetables. A ce titre, les classes ne mettront plus de boîtes de mouchoirs à disposition de tous les élèves. Les parents veilleront à ce que leurs enfants aient soit un paquet de mouchoirs dans leurs cartables ou pourront amener une boîte de mouchoirs sur laquelle sera noté le nom de l'élève, ce dernier la gardera sur sa table.
- Le lavage des mains : il se fera à chaque entrée et sortie, à la fin de chaque récréation, à chaque fois où un enfant éternuera ou toussera. De façon exceptionnelle, il pourra être fait usage de gel hydroalcoolique pour les enfants d'élémentaire, les classes ne disposant pas de point d'eau. En cas d'allergie, merci de le signaler à l'enseignante de votre enfant. La Mairie a veillé à ce que nous ayons en quantités suffisantes savon, serviettes à usage unique et gel hydroalcoolique.
- Le port du masque : il sera obligatoire pour le personnel de l'école : enseignantes et ATSEM à chaque fois que la distanciation physique d'un mètre ne pourra pas être respectée. Comme le stipule le protocole sanitaire page 7 : « Pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est à proscrire. Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage. »
- Désinfection et aération des locaux : la désinfection des locaux se fera chaque soir à la fin de la classe. Les toilettes seront désinfectées midi et soir. Les classes seront aérées matin, midi, soir, pendant 15 minutes ainsi que durant les temps de récréation.
- Les enfants de la maternelle devront être autonomes en ce qui concerne les habillages, déshabillages, chaussures... Il est de la responsabilité des parents de faire les bons choix de vêtements et de chaussures afin que l'enfant puisse être autonome quand il se rend aux toilettes, de même quand il part à la sieste il doit être capable d'enlever et remettre seul ses

chaussures, même chose pour le manteau. Dorénavant, les enfants resteront avec leurs chaussures en classe, ils ne mettront plus de chaussons à leurs arrivées.

- Lors du passage aux toilettes, les enfants devront se laver les mains avant de s'y rendre et après.
- Il sera interdit de boire aux niveaux des lavabos des toilettes. Les enfants peuvent venir avec leurs bouteilles d'eau, gourdes, qu'ils garderont dans leur sac. Pour les élèves de la maternelle, comme aujourd'hui un système de distribution de boissons est toujours organisé.

2/ Règles générales de fonctionnement :

- Dans le respect des règles sanitaires, les classes, du fait de leur taille n'accueilleront pas plus de 10 élèves.
- Pour pouvoir organiser le retour en classe, nous avons dû élaborer un premier planning à partir des réponses fournies par les familles. Or, vous êtes nombreux à avoir des incertitudes et votre situation peut être amenée à changer. Afin de garantir la nécessaire organisation scolaire et une souplesse vis-à-vis des familles, nous vous demandons de nous signaler la présence de votre enfant au plus tard le vendredi 17H pour une reprise le lundi de la semaine d'après, soit 9 jours avant la reprise. Par exemple, si vous voulez que votre enfant reprenne le lundi 25 mai, il vous faudra nous prévenir le vendredi 15 mai avant 17 heures. Il va de soi, qu'une absence connue par avance soit également signalée de façon à libérer des places en classe. Les plannings que nous élaborerons seront faits en fonction des contraintes du nombre de 10 élèves maximum présents par classe et donneront la priorité aux élèves dont les parents exercent un métier figurant sur la liste fournie par le gouvernement. (personnels soignants, pompiers, ambulanciers, etc.) Dans un esprit d'équité, un système de rotation de 2 jours en début de semaine et 2 jours en fin de semaine sera appliqué afin de permettre au plus grand nombre d'élèves de bénéficier de l'enseignement scolaire. Cette rotation suppose qu'un mode de garde devra être prévu par les familles, les jours où votre enfant ne pourra pas être accueilli.
- L'accueil du périscolaire et de la cantine : au vu de la taille des locaux, a été limité, par la Mairie, à 12 élèves. Ainsi votre enfant pourrait être accueilli à l'école mais ne pas avoir de place à la cantine ou à la garderie. Nous privilégierons les enfants dits « prioritaires » (enfants de soignants, du personnel de la Poste, ...) ou dont les deux parents travaillent toujours dans cette limite de 12 places.

3/ Entrée des élèves :

- 3 entrées différentes : 1 par classe
- Entrée maternelle habituelle, entrée des CP – CE1 par la grille – entrée des CE2 – CM1 – CM2 par l'entrée de la salle communale. (salle de motricité). Les parents des enfants de la maternelle ne pourront plus pénétrer dans l'école.
- Les enfants entrent un par un et viennent se placer sur un des marquages au sol et y restent jusqu'au départ aux WC pour le lavage des mains. Cas particuliers des maternelles, les parents ne pourront plus entrer dans l'école. Les enfants seront accueillis par Mme Bruzzichini puis pris en charge par l'ATSEM et conduits à leurs espaces dédiés en classe.

- En accord avec la Mairie le personnel du périscolaire viendra en soutien durant les temps d'entrées et sorties des élèves afin de veiller au mieux au respect des règles de distanciation physique.
- Une fois que tous les enfants des classes élémentaires seront arrivés, tous les enfants devront dans un premier temps passer par les sanitaires afin de se laver les mains. Les enfants devront attendre au niveau du marquage au sol afin de respecter les distances de sécurité, 3 enfants en même temps car nous supprimons 1 point d'eau sur 2 pour respecter les distances. Si les enfants veulent en profiter pour passer aux toilettes, ils devront se laver les mains avant et après s'y être rendus. Une fois terminé, ils regagnent le marquage au sol afin de pouvoir tous ensemble repartir dans leurs classes.
- Créneaux toilettes pour se laver les mains :
 - De 8h30 à 8h40 : classe des CP-CE1
 - De 8h40 à 8h50 : classe des CE2-CM1-CM2
- Les enfants, une fois s'être lavés les mains, regagnent leurs classes, se placent à nouveau sur un repère signalé au sol et attendent que leurs maitresses les appellent individuellement. L'enfant appelé se place à sa table. Seule l'enseignante touche la poignée de la porte et les boutons de lumière.
- Plus de porte-manteaux, les enfants des classes élémentaires déposent cartables et manteaux au niveau de leurs chaises. Pour les maternelles, une partie des porte-manteaux seront condamnés afin de respecter une distance suffisante.

4/ Organisation des classes :

- Pour la classe de Mme Bruzzichini (maternelles). Un espace sera dédié à chaque enfant. Il sera délimité au sol par un marquage (bande adhésive). Il aura une table, une chaise et une boîte dans laquelle seront placés son matériel individuel et quelques jeux. Tous les jeux de la classe seront retirés afin d'éviter les tentations. Plus d'étiquette prénom ou autre support à manipuler au cours de la journée, plus de matériel collectif ou de regroupement tapis. Pour la sieste de l'après-midi, les enfants disposeront de petits tapis (type tapis de gymnastique) qui leurs seront personnels et qui resteront sur leurs espaces.
- Pour la classe des CP-CE1 : les tables seront distancées d'au moins 1 mètre. Plus de matériel collectif, chaque élève aura sa table attitrée avec une case qui regroupera l'ensemble du matériel nécessaire. Il n'y aura plus de matériel collectif. Pour éviter toute manipulation, les élèves corrigeront eux-mêmes leurs cahiers après correction collective au tableau. L'enseignante se désinfectera les mains avec du gel hydroalcoolique avant toute distribution de document de travail.
- Pour la classe de CE2-CM1-CM2 : même procédure que dans la classe de CP – CE1

5/Organisation des récréations :

- Les récréations ne seront plus collectives, chaque classe disposera d'un créneau horaire. Il n'y aura plus d'accès libre aux jeux. Toutefois, afin de permettre aux enfants de bouger, nous avons prévu des chorégraphies de danse à réaliser avec les enfants et d'autres jeux qui permettent les consignes de distanciation type 1,2,3 soleil, Jacques a dit, craies sol...

- Avant de sortir en récréation, il faudra respecter les gestes barrières. Pour cela, les enfants sortiront 1 à 1 se placeront au niveau du repère placé au sol en attendant que tous les enfants aient pu sortir de la classe. Pour la maternelle, les élèves iront s'asseoir sur le banc se trouvant dans l'entrée, à l'endroit où l'aura signalé la maitresse, en attendant que tous les enfants soient prêts.
- A la fin de chaque récréation, les enfants iront se laver les mains en respectant les mêmes procédures que le matin.

6/ Sorties des élèves :

- Comme pour les récréations, les enfants sortent 1 à 1 se placent au niveau du point repère marqué au sol et attendant que leurs parents soient devant l'entrée et seront appelés un par un par leurs enseignantes. Avant la sortie du midi les enfants iront d'abord se laver les mains, suivant les règles déjà définies. Pour la sortie du soir, les enfants des classes élémentaires, exceptionnellement se désinfecteront les mains avec du gel hydroalcoolique, les enfants s'étant déjà lavés les mains à la fin de la récréation de l'après-midi.

Créneaux horaires des récréations :

- Matin :
 - Maternelles : 9h30-10h00
 - CP-CE1 : 10h-10h20
 - CE2-CM1-CM2 : 10h30-10h50
- Après-midi :
 - CE2-CM1-CM2 : 15h-15h20
 - CP-CE1 : 15h30-15h50
 - Maternelles : 16h-16h20

Créneaux horaires lavages des mains avant entrées et sorties des classes :

- Matin :
 - CP-CE1 : 8h30-8h40
 - CE2-CM1-CM2 : 8h45-8h55
- Midi :
 - CP-CE1 : 11h10-11h20
 - CE2-CM1-CM2 : 11h20-11h30
- Retour du midi :
 - CE2-CM1-CM2 : 13h30-13h40
 - CP-CE1 : 13h45-13h55

+ après chaque récréation. Pour le soir, exceptionnellement les enfants se désinfecteront les mains avec du gel hydroalcoolique.

Cas particulier : les maternelles ont accès à des sanitaires indépendants. Après la récréation et à chaque arrivée ou sortie les enfants resteront à leurs places de travail ou sur le banc de l'entrée (entrée ou sortie) et auront accès un par un aux toilettes, désinfection après chaque passage.

7/ Cas particulier : enfant malade en classe :

- Les symptômes du COVID 19 présentant tellement de signes différents selon les individus, dès qu'un enfant aura soit de la fièvre (plus de 37°8), des maux de tête, des troubles digestifs (listes susceptibles d'évoluer), sera isolé (placé dans le bureau de direction sous la surveillance de l'ATSEM avec masque de protection). Les parents seront contactés et devront récupérer au plus vite leur enfant. En cas de COVID-19 avéré, une procédure spécifique sera mise en place.

8/ Obligation des parents :

- Les parents s'engagent à ne pas déposer à l'école leurs enfants malades, quelques soient les symptômes.
- Les parents au cas où leurs enfants ou eux-mêmes seraient testés positif au COVID-19 doivent le signaler à la directrice de l'école.
- Les parents doivent vérifier chaque matin la température de leurs enfants, si plus de 37°8, les enfants devront rester à la maison.
- Dans le cas où un enfant aurait été malade en classe ou aurait été absent pour cause de maladie, le certificat médical du médecin sera obligatoire pour tout retour en classe.

9 /Obligation des enseignants :

- Les enseignantes et l'ATSEM doivent prendre leur température chaque matin.
- Comme les élèves, les enseignantes et l'ATSEM se lavent les mains avant chaque entrée en classe.
- Les enseignantes et l'ATSEM, afin de protéger les enfants, porteront un masque en classe dès qu'elles seront à proximité des enfants.

10/ Enfants accueillis :

- Un planning vous sera fourni au plus tard vendredi 8 mai pour les journées du 14 et 15 mai et pour la semaine suivante journées des 18 et 19 mai. Les 21 et 22 mai, l'école sera fermée (pont de l'Ascension).
- Pour les autres semaines, nous vous ferons parvenir les plannings le lundi pour le lundi suivant.
- Les inscriptions à la cantine et au périscolaire se feront selon les modalités que vous connaissez déjà, dans la limite de 12 élèves. Le Directeur vous avisera de la validation de l'inscription faite.

L'équipe éducative – Ecole de Puiseux le Hauberger